

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	09
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A. Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

Dossier n°9 -

BUDGET PRIMITIF 2018

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet le vote du budget primitif 2018 du budget principal.

Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2018 a été élaboré à partir des dépenses et recettes constatées lors des derniers comptes administratifs, de celles prévisibles pour 2018 et des priorités de l'agglomération pour l'exercice à venir.

Ce budget s'inscrit dans le contexte budgétaire évoqué lors du débat d'orientations budgétaires du 30 novembre 2017, à savoir la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de financer le Plan Pluriannuel d'Investissement arrêté pour la période courant jusqu'en 2020.

Ainsi, grâce au travail accompli lors de la préparation budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution, permettant de dégager une épargne brute de 5.1 M€. Cette épargne permettra de financer les grands projets de l'agglomération développés dans le présent rapport.

Enfin, la pression fiscale étant déjà très élevée, il vous est rappelé que **le budget primitif 2018 a été bâti sans augmentation des taux des taxes ménages, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la cotisation foncière des entreprises.**

Toutes les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-dessous ainsi que dans les tableaux qui accompagnent ce rapport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En prévisions, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **46 031 557.00 €**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : 40 932 923.00 €**

Comme cela a été développé dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2018, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) vont diminuer en 2018. Ainsi, après plusieurs années d'augmentation constante, les DRF seront en **baisse de 0.10 % par rapport au budget primitif 2017, soit une économie de 41 000 €**.

Rappelons que **de 2012 à 2015, les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte administratif ont augmenté à un rythme annuel moyen de 5.9 % !** Dès le budget 2016, la courbe s'inversait et les inscriptions budgétaires amorçaient une baisse.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 11 856 192.00 €

Les charges à caractère général, chapitre 011 qui enregistre les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité, **ont augmenté entre 2012 et 2015 à un rythme moyen de 6.0 % par an avant de diminuer à partir de 2016.**

Ce chapitre a fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation du budget 2018. Ainsi, **l'examen ligne par ligne des inscriptions budgétaires et la recherche constante d'économies permettent d'afficher aujourd'hui une augmentation limitée à 2.68 % par rapport au budget primitif de 2017.** Et ce malgré l'augmentation contractuelle de nos marchés tels que le transport scolaire ou la collecte des ordures ménagères.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 15 823 055.00 €

La masse salariale est traditionnellement le poste le plus important dans les budgets locaux et son évolution a une incidence considérable dans les perspectives budgétaires des collectivités. Ainsi, le ratio charges de personnel/DRF était de 38.2 % en 2015 pour les groupements à fiscalité propre situés dans la même strate de population que VGA. Ce ratio établi par la Direction Générale des Collectivités Locales est un coefficient de rigidité puisque représentant une charge incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Dans le budget primitif de 2018, ce ratio est égal à 38.7 % pour VGA, soit légèrement au-dessus de la moyenne des agglomérations.

Sur les comptes administratifs 2012 à 2016, le chapitre 012 a augmenté en moyenne de 7.7 % par an. **L'augmentation entre les budget 2017 et 2018 est quant à elle limitée à 2.59 %.** En s'appuyant sur les outils mis en place (tableaux de bord de la masse salariale...), l'objectif est de maîtriser l'évolution de ce chapitre tout en maintenant l'effort de formation des agents de la collectivité.

Chapitre 014 – Atténuation des produits : 7 110 300.00 €

Dans ce chapitre figurent notamment les attributions de compensation versées aux communes membres de VGA. Celui-ci est en diminution de 3.79 % en raison de la dissolution du SMIDEM et par conséquent de l'arrêt du reversement contractuel de la CET de la zone gérée par ce syndicat.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5 267 761.00 €

Ce chapitre englobe la prise en charge des déficits des budgets annexes, la participation à ValOrizon et les subventions de fonctionnement versées.

L'augmentation de ce chapitre, 4.99 % par rapport au budget primitif 2017, s'explique par l'intégration de la subvention au budget annexe du transport qui était jusqu'alors inscrite au chapitre 67.

Chapitre 66 - Charges financières : 675 615.00 €

L'estimation des frais financiers s'élève à 675 615.00 €, soit une diminution de 13.54 % par rapport à l'exercice 2017.

Pour mémoire, une partie de la dette a été renégociée dans le courant de l'année 2017 afin de dégager des marges de manœuvre financières.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 34 000.00 €

Ouverture de crédits en cas d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 66 000.00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 100 000.00 €

Inscription d'une enveloppe de 100 k€ pour faire face aux dépenses imprévues.

✓ Dépenses d'ordre de fonctionnement : 5 098 634.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 3 045 958.00 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice nous permet d'envisager un virement à la section d'investissement à hauteur de 3 045 958.00 € pour le financement des investissements.

Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 052 676.00 €

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces dépenses transférées en recettes de la section d'investissement contribuent au financement global des dépenses de cette même section.

- **RECETTES**

✓ **Recettes réelles de fonctionnement : 43 294 557.00 €**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en **diminution de 0.10%** par rapport au budget primitif 2017.

Les recettes liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat ont été estimées avec prudence dans l'attente du vote de la Loi de finances pour 2018 et des notifications de la Préfecture. L'inscription des montants définitifs de ces recettes se fera dans le cadre du budget supplémentaire.

Chapitre 013 – Atténuation des charges : 325 000.00 €

Cette inscription correspond à une provision de remboursement par notre assureur des rémunérations des personnels en arrêt de maladie ou accident de travail.

Chapitre 70 – Produits des services : 2 507 689.00 €

Ce chapitre est en diminution de 8.97 % par rapport à 2017. Cette variation s'explique essentiellement par l'inscription, en 2017, des écritures de refacturation au budget annexe de prestations de voirie pour la période 2010-2016.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 26 339 545.00 €

Les taux de fiscalité ménages et entreprises n'augmenteront pas en 2018 afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les contribuables du territoire.

L'hypothèse moyenne d'augmentation des bases fiscales (physique et revalorisées par l'Etat en Loi de finances), base de calcul pour les taxes foncières et d'habitation, permettra d'attendre un produit de 13 450 000 € en 2018.

Les principaux autres postes de ce chapitre concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (2 818 240 €), la TEOM (5 840 000 €), le FNGIR (1 792 035 €), la TASCOM (934 100 €) et le FPIC pour 810 000 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 13 912 696.00 €

Ce chapitre est en diminution de 3.09 % par rapport à l'exercice 2017 en raison, notamment, de l'écrêtement de la part compensation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la fin des emplois aidés (CAE).

La DGF et les compensations de l'Etat seront ajustées dès la notification de ces dernières.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 209 127.00 €

Ce chapitre enregistre principalement les loyers des bâtiments communautaires.

Chapitre 77 - Produits exceptionnelles : 500.00 €

Ouverture de crédits en cas d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

✓ **Recette d'ordre de fonctionnement : 2 737 000.00 €**

Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 737 000.00 €

Ce chapitre correspond à la valorisation des travaux en régie et à l'amortissement des subventions. Ceux-ci sont transférés en section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En prévisions, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **12 797 048 €**.

• DEPENSES

✓ Dépenses d'équipement : 7 519 047.89 €

L'année 2018 sera marquée par l'effort d'investissement puisque le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget est de 7 519 047.89 €. A ce montant s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 2.7 M€, soit un total de 118 € par habitant alors que les groupements à fiscalité propre de la même strate démographique que VGA étaient à 76 € en 2015 (source DGCL).

Parmi les investissements inscrits à ce budget, vous noterez plus particulièrement les opérations suivantes :

- Les travaux de voirie (APCP en cours et réinscription de la falaise de Meihlan) ;
- Les fonds de concours aux communes ;
- Le déplacement de l'ALSH de Marmande ;
- Le démarrage du Pôle Jeunes ;
- Les infrastructures FFTH (programme solidaire phase 1) ;
- Les travaux d'accessibilité de la Gare de Marmande ;
- Le TEPCV ;
- La voie verte ;
- Les aides aux entreprises
- Les aides OPAH et le plan façade ;
- Le solde de la maison de santé du Mas d'Agenais...

Vous trouverez le détail de ces dépenses par opération dans les tableaux annexés à ce rapport.

✓ Dépenses financières : 2 541 000.11 €

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt et dettes : 2 141 000.00 €

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour l'année 2018.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 200 000.00 € (Zone André Thevet)

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 200 000.11 €

Inscription d'une enveloppe de 200 k€ pour faire face aux dépenses imprévues d'investissement.

✓ Dépenses d'ordre d'investissement : 2 737 000.00 €

Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 737 000.00 €

Ce chapitre correspond à la valorisation des travaux en régie et à l'amortissement des subventions.

• RECETTES

✓ Recettes d'équipement : 6 749 263.00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 390 700.00 €

Il s'agit des subventions d'investissement liées aux inscriptions citées en dépenses d'investissement. Vous trouverez le détail de ces recettes dans les tableaux joints à ce rapport.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 5 358 563.00 €

Ce chapitre correspond à l'emprunt prévisionnel pour l'année 2018, avant reprise des excédents de 2017 qui viendront le minimiser. Celui-ci sera réalisé en fonction du besoin de financement qui sera constaté en fin d'exercice.

✓ **Recettes financières : 949 151.00 €**

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 929 151.00 €

FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de 2018 puisque VGA perçoit cette recette sans décalage et l'année même de leur réalisation.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 20 000.00 €

Prévision de recettes pour les cessions d'immobilisations sur l'année 2018 pour un montant total de 20 000 € (vente de l'immeuble Hourquebie).

✓ **Recettes d'ordre d'investissement : 5 098 634.00 €**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 3 045 958.00 €

Montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement pour 3 045 958.00 €.

Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 052 676.00 €

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces recettes transférées de la section de fonctionnement contribuent au financement global des dépenses d'investissement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le Budget Primitif 2018 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 46 031 557.00 euros.
- Section d'investissement : 12 797 048.00 euros.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote		
<i>Votants</i>	80	
<i>Pour</i>	79	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	1	Philippe RIGAL (Chapitre 16)

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 19/01/2018